



Pourquoi votre apprentissage engage votre avenir de conducteur ?

1. Pourquoi mieux apprendre à conduire ?

Que ce soit pour l'agrément personnel ou pour exercer son travail, conduire et manœuvrer un véhicule de la catégorie B attelé d'une remorque d'un PTAC supérieur à 750 kg et ne dépassant pas 3,5 tonnes (lorsque l'addition des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque dépasse 4,25 tonnes), est une activité l'impérieux respect de la sécurité routière et le défi que l'on se lance de toujours conduire de manière plus sûre et plus économique. Rouler en sécurité et en respectant l'environnement et les autres usagers est donc une nécessité pour tous les conducteurs.

Les conducteurs débutants représentant une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation à la sécurité routière et à une conduite souple et sécurisée.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout conducteur poids lourd débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et le livret d'apprentissage que nous vous remettons, va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

2. Quel programme de formation ?

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Vous pouvez vous y référer en permanence au travers du livret de formation qui est mis à votre disposition (voir point 3).

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler un de la catégorie B attelé d'une remorque d'un PTAC supérieur à 750 kg et ne dépassant pas 3,5 tonnes (lorsque l'addition des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque dépasse 4,25 tonnes) et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

3. Quelle est l'utilité de votre livret d'apprentissage ?

Il est, avec votre récépissé de demande de permis de conduire, le document indispensable et obligatoire lors de vos cours, tant théoriques que pratiques. Dans ce livret, vous trouverez :

- les documents obligatoires votre apprentissage
- les 4 grilles correspondant chacune aux principales compétences à acquérir. Chaque grille est elle-même séquentiée en sous-compétences associées

Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir « où vous en êtes » mais aussi et surtout « où vous allez ».

Vous allez progressivement devenir autonome et compétent.



4. Comment sont évalués vos progrès ?

Afin de disposer de repères, 4 grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences.

Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des autoévaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

5. Comment se déroulent les épreuves ?

Pour obtenir votre permis de conduire des catégories lourd, vous devrez démontrer vos connaissances et vos savoir-faire lors de 2 épreuves distinctes :

- La première se déroulant hors circulation
- La seconde se déroulant en circulation

Ces deux phases de l'examen du permis de conduire sont évaluées par un expert : l'Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Leur déroulement est fondé sur des textes réglementaires et des instructions précises en fixant les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve de circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau de savoir, savoir-faire, savoir-être que vous avez acquis en termes de réglementation ces transports, code de la route, sécurité et signalisations routières, chargement, mécanique et vérifications du véhicule, manœuvres, dételage et attelage pour les ensembles de véhicules.

L'épreuve en circulation permet d'évaluer les aptitudes acquises en matière de contrôle et vérifications avant départ du véhicule et de l'ensemble des compétences techniques et comportementales que vous avez atteintes pour circuler en sécurité. Cette épreuve se déroule dans un environnement de circulation varié où vous devez notamment :

- Emprunter des routes droites, négocier des virages,
- Changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération ou de décélération,
- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et ou autoroutier,
- Dépasser et croiser des véhicules,
- Quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt,
- Prendre les précautions indispensables avant de descendre du véhicule

Il réalise ainsi un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité qui est un acte difficile engageant une responsabilité forte. L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise un bilan des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence données.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Bon apprentissage ! La Direction de ECF